Image not found or type unknown

RECLAMATION DE REVENUS DE RETRAITE IMPAYEES

Par **59DOUGLAS59**, le **14/06/2014** à **18:08**

BONJOUR
j'ai déposé mon dossier de retraite le 10/10/2013 au R.S.I il a été accepté au 01/03/2013.je percois une retraite au R.S.I ma demande a été transmis à la CARSAT de LILLE et a HUMANIS.
HUMANIS peux me payer ma retraite depuis le 01/03 mais il attende une attestation de la CARSAT.
Suite à mes plusieurs demande à la CARSAT ? Ils me réponde que le dossier suit son cours.
que dois je faire pour etre payé et recevoir cette attestation pour la donner a HUMANIS .
je n'ai plus de salaire et revenus depuis le 01/01/2014
peux t'on me dire a quel tribunales ou autre je dois faire intervenir pour avoir ma retraite???
cordialement

Par **P.M.**, le **14/06/2014** à **19:01**

Bonjour,
Il faudrait essayer de vous rendre à une permanence de la CARSAT...
La Juridiction compétente est normalement le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés